

# Des prêts d'honneur jusqu'à 50 000 euros



L'équipe opérationnelle du Réseau entreprendre sud Ile-de-France avec son directeur, Marc Montagnon (3<sup>e</sup> en partant de la gauche).

2009 marque les dix ans du Réseau entreprendre sud Ile-de-France. Avec une cinquantaine de membres actifs en Essonne et en Seine-et-Marne, cette association de chefs d'entreprises a pour objectif d'encourager la création d'entreprise. Et depuis trois ans, l'ensemble du réseau national auquel elle est affiliée a étendu son action à la reprise d'entreprises. Environ 60 % des projets soutenus concernent des créations, 40 % des reprises. Par rapport à d'autres associations qui poursuivent le même but, le Réseau entreprendre a ses spécificités.

Il s'adresse aux porteurs de projets d'une certaine envergure. Les prêts d'honneur délivrés par l'association portent sur un montant de 15 000 à 50 000 €, 30 000 € en moyenne, au sein du Réseau sud-francilien. Octroyé au porteur du projet, ce prêt est remboursable sur cinq ans, sans intérêt ni demande de garantie. Il constitue déjà une somme importante et un gage de crédibilité auprès des banques pour décrocher un crédit. « En moyenne, le montant du prêt d'honneur entraîne un prêt six fois supérieur de la part des banques », observe Marc Mon-

tagnon, le directeur du Réseau entreprendre sud Ile-de-France. Mais n'obtient pas qui veut un prêt d'honneur. D'abord, le besoin total de financement du candidat doit être au moins égal à 70 000 euros. De plus, « le créateur ou repreneur doit prévoir la création d'un minimum de six emplois dans les trois années à venir », précise Marc Montagnon. Un projet de reprise qui n'aurait pour seule ambition que de sauvegarder les emplois ne serait donc pas éligible. Autre critère de sélection, le candidat se doit de ne jamais avoir été à la tête d'une entreprise. En revanche, les membres de l'association vont l'aider à acquérir les qualités d'un dirigeant, s'ils l'en sentent capable. Car au-delà de la pertinence du projet, il y a tout un travail d'accompagnement. Une fois sélectionné, le créateur ou repreneur sera en effet aidé pendant de longs mois pour lui offrir toutes les chances de réussir. « 80 % des entreprises accompagnées sont toujours en activité après cinq ans d'existence », affirme Marc Montagnon.

Preuve de l'importance qu'il faut accorder au suivi du créateur les premières années. Avant de se voir éventuellement accorder un prêt d'honneur, le porteur de projet va déjà être suivi pendant quelques mois afin de lui permettre d'affiner son dossier. Un temps qui va en fait aussi être mis à profit pour mieux connaître le candidat, tester sa motivation profonde et ses qualités d'homme.

## Accompagnement individuel et collectif

Une fois le prêt accordé, l'accompagnement est double : individuel et collectif. L'accompagnement individuel consiste en la mise en place d'un binôme entre un chef d'entreprise du Réseau et le créateur ou repreneur. Ils seront amenés à échanger ensemble pendant deux ans, à raison d'une rencontre par mois. Le suivi collectif se traduit par des réunions conviviales avec l'ensemble des promus de l'année, en présence, à chaque fois, d'un intervenant extérieur spécialisé sur des problématiques communes à la

création d'entreprise : la comptabilité, les ressources humaines, la responsabilité civile et pénale, etc. Dix réunions sont organisées par an.

Depuis dix ans, le Réseau entreprendre sud Ile-de-France a soutenu 107 projets. Parmi ceux-ci, on retrouve par exemple la société Phythéa dont le dirigeant, Jean-Philippe Christoph, est président de l'association aujourd'hui. Grâce à son action, plus de 1 400 emplois auraient été créés ou sauvegardés sur l'Essonne et la Seine-et-Marne. A titre d'exemple, le 12 novembre dernier (à l'heure où nous mettions sous presse), a été signé un prêt d'honneur à Gilles Duault qui reprend l'entreprise Kubli, fabricant de confiseries à Morangis.

### ■ Olivier Fermé

• Réseau entreprendre sud Ile-de-France, 38, av. Franklin-Roosevelt, 77210 Avon. Tél. : 01.60.74.83.75. E-mail : sud-idf@reseau-entreprendre.org. Internet : www.reseau-entreprendre-sud-ile-de-france.fr